

Les soussigné Henri fils
Emile Champenois, plâtrier, demeurant à
Valenciennes (Nord), châtellain d'eau,
constitue par son mandataire spécial aux
effets ci-après.

HA 19020



M. Pierre Victor Nourissain, maître
carrier demeurant au bouffier commune de
Saint Pierre le Post (Creuse).

à qui il donne pouvoir de pour lui et
en son nom

céder à Madame Amélie Champenois
épouse de M. Paul Dufour, sa veuve, tous les
droits mobiliers et immobiliers pouvant leur revenir
à quelque titre que ce soit et notamment dans
les conditions de:

1. M. Jérôme Champenois, son père, décidé
à Royer le dix Avril mil neuf cent huit.

2. Et de Mad. Henriette Champenois épouse
de M. Léon Montcaudin, décidée à Clermont
Feraud le deux août mil neuf cent quinze
sableux.

ant Lesquels droits reposent notamment sur des
immeubles sis à Royer ou à ses environs, compris
de maison d'habitation, et dépendances, jardins,
prie, terres.

et sur quelques objets mobiliers.

Faire cette cession, aléatoirement et à
fait sans tous garanties de fait et de
droit et valablement avec les copartageants
moyennant une somme de trois mille cinq
cent francs payable comptant.

Stipuler dans l'acte de cession qu'en cas
de Madame veuve Champenois, le constituant
aura également droit à six draps de lit.

Accepter la cession que Mad. veuve Champenois
se propose de faire à l'édite Madame Dufour
de tous ses droits sur lesdits biens et la
charge par la lesdite Madame moyennant la
charge et prix qu'elle fixera.

Stipuler que le constituant veuve et
Madame veuve Champenois sa mère, une
pension annuelle et viagère de cent cinquante

- cinq -
Mots unis /

quinze pous.
Indiquer que les parties n'ont
aucune réclamation à se faire pour
cause que ce soit.
aux effets ci-dessus, passer et
acts, être domiciliés, substitués et à
faire le nécessaire.

H.C. 9

Lu et approuvé
[Signature]

Annexe à la minute d'un acte
de *[Signature]*
M. LEONARD Notaire
à BOURGANEUF (Creuse)
soussigné le *[Signature]* cinq heures vingt cent
vingt sept.

[Signature]
Enregistré à Bourganeuf
le *[Signature]* novembre 1927
Fol. 9^o Case 492 Recu
[Signature] cinq heures quinze